

Le 20 mai 2023

Le Club de Patinage Artistique « Les Étoiles d'Argent » de Joliette est heureux de vous convoquer à son **assemblée générale annuelle** qui se tiendra :

**Date :** Le mardi 20 juin 2023  
**Heure :** 19 h 30  
**Endroit :** Centre récréatif Marcel-Bonin  
Salle André-Latendresse  
265, rue Lajoie Sud  
Joliette

**Lors de cette assemblée, il y aura cinq (5) postes en élection au sein du conseil d'administration. Quatre (4) postes pour 2 ans, et un (1) poste pour 1 an.**

Vous trouverez, ci-joint, le bulletin de mise en candidature que vous devrez compléter. Toute personne d'âge légal et membre<sup>1</sup> de notre club peut poser sa candidature. Aussi inclus à cet envoi, un extrait des règlements généraux du club énonçant les définitions des catégories de membres.

Nous vous avisons, par la présente, que la période de mise en candidature se terminera le **13 juin 2023 à minuit** en utilisant le lien suivant : [Bulletin de mise en candidature](#) qui sera transmis à notre présidente d'élection madame Annie Loyer, à l'adresse suivante : [annie.loyer@ville.joliette.qc.ca](mailto:annie.loyer@ville.joliette.qc.ca).

Si des élections sont nécessaires, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes seront élus pour une durée d'un (1) an ou deux (2) ans selon le type de leur candidature.

Lors des élections, le vote doit s'effectuer par scrutin secret. Il suffit de la majorité simple de voix exprimées afin d'élire un candidat. Les votes sur les autres questions peuvent s'effectuer à main levée.

Seuls les membres du club inscrits en qualité de membres actifs, membres actifs non-patineurs et les membres spéciaux du club votant au nom de leurs enfants et d'âge légal ont droit de vote lors des élections ou lors de votes sur diverses questions d'intérêt lors de l'assemblée générale annuelle. Les membres spéciaux n'auront droit qu'à un vote par famille, quel que soit le nombre d'enfants dans la famille inscrits à notre club.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,

*Chantal Lajeunesse*

Chantal Lajeunesse  
Secrétaire

P.j. Ordre du jour  
Bulletin de mise en candidature

Note<sup>1</sup> : Définitions des catégories de membres

# AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Par la présente, avis est donné que l'assemblée générale annuelle du CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « LES ÉTOILES D'ARGENT » DE JOLIETTE, membre de Patinage Canada, aura lieu:

DATE : Mardi, le 20 juin 2023  
HEURE : 19 h 30  
LIEU : Centre récréatif Marcel-Bonin  
Salle André-Latendresse  
265, rue Lajoie Sud  
Joliette

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2022
4. Dépôt des états financiers
5. Nomination du vérificateur externe
6. Présentation des différents rapports
7. Ratifications des ajouts ou modifications des règlements
8. Élection des administrateurs
9. Divers
10. Levée de l'assemblée

Nous vous attendons en très grand nombre.  
**Votre présence et votre collaboration sont importantes**  
pour l'avenir du patinage au CPA Les Étoiles d'argent et donc, **pour vos enfants.**

## Note<sup>1</sup>

### Extrait des règlements généraux :

#### 2.3 **Catégories de membres:** Les diverses catégories de membres sont les suivantes :

**2.3.1 Membres actifs:** Cette catégorie de membre comprend les patineurs admissibles qui participent à un programme de patinage du Club, qui ont payé leur cotisation au Club et qui sont des membres associés de Patinage Canada. Les membres de cette catégorie, âgés de 18 ans et plus, ont chacun un droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.

**2.3.2 Membres actifs non patineurs:** Cette catégorie de membre comprend des membres qui ne sont pas patineurs (administrateurs, membres des comités et officiels du Club), mais qui ont payé leur cotisation et qui sont membres de Patinage Canada. Cette catégorie de membre comprend le représentant des entraîneurs ou tout autre entraîneur siégeant au conseil d'administration du Club. Les membres de cette catégorie, âgés de 18 ans et plus, ont chacun un droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.

**2.3.3 Membres spéciaux:** Cette catégorie de membre comprend les parents ou tuteurs des membres actifs ou actif non-patineurs du Club qui n'ont pas atteint l'âge légal de 18 ans. Un seul parent ou tuteur devient alors le porte-parole de son ou ses enfants et a un seul droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.

**2.3.4 Membres partiels:** Cette catégorie de membre comprend les patineurs admissibles qui sont des membres adhérents de Patinage Canada dans un autre club d'appartenance et qui ont payé un tarif réduit à titre de cotisation au Club. Les membres de ces catégories n'ont aucun droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.

**2.3.5 Membres honoraires:** Cette catégorie de membres comprend les membres qui ont été nommé par le conseil d'administration à titre honoraire. Les membres honoraires sont exempts de toute cotisation. Les membres de cette catégorie n'ont aucun droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club et ne peuvent faire partie du conseil d'administration.